

## **RÈGLES DES BOURSES ET DU SOUTIEN FINANCIER AUX MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE DE L'ÉQUIPE FRQSC INTERUNIVERSITAIRE SUR L'ÉDUCATION EN PLEIN AIR 2025-2026**

### **TYPES DE BOURSES ET AUTRES FORMES DE SOUTIEN ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION**

L'équipe FRQSC Éducation en plein air dispose, en 2025-2026, d'un montant de 14 000 \$ pour les bourses et le soutien financier à ses membres de la communauté étudiante.

Deux formes de soutien sont retenues pour l'année 2025-2026 :

- 1) Les bourses d'intégration (7 000 \$)
- 2) Le soutien à la formation, à la communication, à la production scientifiques et aux stages (7 000 \$)

#### **1. Bourses d'intégration**

Un montant de 7 000 \$ est réservé aux bourses. Les bourses d'intégration sont offertes aux membres de la communauté étudiante qui commencent un programme de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle sous la direction ou la codirection d'une personne membre de l'équipe de recherche, sous réserve de dépôt d'une demande de bourse au FRQSC ou au CRSH (si admissibles), d'un montant de 1 000 \$ chacune.

#### **2. Soutien à la formation, à la communication et à la production scientifiques**

Un montant de 7 000 \$ est réservé à ce soutien<sup>1</sup>. Les types d'activités admissibles à ce soutien sont les suivantes, conditionnellement au respect de tous les critères d'admissibilité en vigueur au moment de la présentation de la demande (voir section 2, pages 3 et 4) :

- a) Communication lors d'un congrès ou d'un colloque scientifique ou professionnel avec processus d'évaluation par les pairs au Québec (250 \$)
- b) Communication lors d'un congrès ou d'un colloque scientifique avec processus d'évaluation par les pairs hors Québec, au Canada et à l'international (500 \$)
- c) Publication d'un texte scientifique avec processus d'évaluation par les pairs (500 \$)
- d) Réalisation d'un stage de recherche au Québec dans une autre université et avec une autre personne membre régulière du corps professoral de l'équipe (500 \$)
- e) Réalisation d'un stage de recherche hors Québec, au Canada et à l'international (500 \$)
- f) Participation à un congrès ou à un colloque scientifique pour les membres de la communauté étudiante au 1<sup>er</sup> cycle (une fois par parcours) (250 \$)

À noter : les personnes étudiantes postdoctorales sont également admissibles aux soutiens a), b) et c).

---

<sup>1</sup> Au besoin et selon la disponibilité des fonds, un montant supplémentaire sera alloué à ce soutien.

### **3. Conditions générales d'admissibilité pour l'ensemble des bourses et des autres formes de soutien**

Pour être admissible à l'une ou l'autre des formes de soutien, la personne candidate doit remplir les conditions minimales suivantes :

1. Faire partie de la communauté étudiante de l'équipe FRQSC Éducation en plein air
2. Être inscrite à temps plein dans un programme de formation de type recherche dans l'institution d'attache de la direction ou de la codirection
3. Avoir fourni les informations nécessaires pour sa page personnelle sur le site Internet de l'équipe FRQSC Éducation en plein air
4. Montrer de manière claire sa participation active aux activités scientifiques ou organisationnelles de l'équipe FRQSC Éducation en plein air
5. S'engager à mentionner le soutien de l'équipe FRQSC Éducation en plein air dans le mémoire ou la thèse, selon les usages

#### **Équipe FRQSC Éducation en plein air :**

Chercheur principal : Jean-Philippe Ayotte-Beaudet (UdeS)

Cochercheur.e.s : Geneviève Bergeron (UQTR), Félix Berrigan (UdeS), Caroline Bouchard (ULaval), Tegwen Gadais (UQAM), Marie-Claude Geoffroy (UMcGill), Abdelkrim Hasni (UdeS), Marie-Ève Langelier (UQAC), Geneviève Lessard (UQO), Maia Morel (UdeS), Mathieu Point (UQTR), Loïc Pulido (UQAC)

*Voir les critères et les modalités de présentation des candidatures aux pages suivantes.*

## DESCRIPTION DES CRITÈRES ET DES MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

### 1. BOURSES D'INTÉGRATION

Ces bourses sont réservées à l'accueil de nouvelles personnes étudiantes qui s'engagent à déposer une demande de bourse à l'externe.

#### 1.1 Critères d'éligibilité

- a) Être à la première session à la maîtrise ou au doctorat entre septembre 2025 et août 2026
- b) Démontrer le lien avec l'un ou l'autre des axes de l'équipe FRQSC Éducation en plein air
- c) S'engager à déposer, avec le soutien de son équipe de direction, une demande de subvention auprès d'organismes reconnus (ex. : FRQSC, CRSH), à moins que la personne ait des raisons valables de ne pas déposer
- d) Fournir une preuve d'inscription à temps plein dans un programme de formation de type recherche dans l'institution d'attache de la direction ou la codirection

#### 1.2 Modalités de présentation de la candidature

Transmettre au secrétariat de l'équipe FRQSC Éducation en plein air ([equipe.epa@usherbrooke.ca](mailto:equipe.epa@usherbrooke.ca)) les pièces justificatives permettant de répondre clairement à chacun des critères d'éligibilité, en mettant son équipe de direction en copie conforme (c.c.). La direction doit par la suite envoyer un courriel confirmant son appui après avoir pris connaissance de la demande.

#### 1.3 Procédures de sélection et d'attribution des bourses

Un comité étudiera le dossier des candidatures et se réservera le droit de demander des clarifications, le cas échéant. Les décisions du comité sont sans appel.

### 2. SOUTIEN À LA FORMATION, À LA COMMUNICATION ET À LA PRODUCTION SCIENTIFIQUES

Le montant maximal qui sera accordé à une demande de soutien financier est variable selon le type d'activité et, le cas échéant, selon l'endroit où a lieu l'activité. À moins de disponibilité budgétaire, une même personne membre de la communauté étudiante de l'équipe FRQSC Éducation en plein air ne pourra recevoir qu'une seule fois par année un soutien financier, et ce, même si le montant accordé est inférieur au montant maximal. Il est à noter que ce soutien financier est complémentaire à celui offert par d'autres instances.

#### 2.1 Demandes admises et montants

Cinq types de demandes sont admis dans cette catégorie :

- La prise en charge, à titre de premier auteur, d'une **communication** réalisée au Québec en lien avec l'un des axes de recherche de l'équipe, dans le cadre d'un congrès ou d'un colloque scientifique ou professionnel évalué par les pairs. Dans ce cas, le soutien financier servira à couvrir une partie ou la totalité des frais associés à cette participation (déplacement, séjour, etc.). Montant maximal : 250 \$.
- La prise en charge, à titre de premier auteur, d'une **communication** réalisée ailleurs au Canada ou à l'international en lien avec l'un des axes de recherche de l'équipe, dans le cadre d'un congrès ou d'un colloque scientifique évalué par les pairs. Dans ce cas, le soutien financier servira à couvrir une partie

ou la totalité des frais associés à cette participation (déplacement, séjour, etc.). Montant maximal : 500 \$.

- La préparation, à titre de premier auteur, **d'une production scientifique** évaluée par les pairs (article scientifique, chapitre, etc.). Dans ce cas, le soutien financier servira à couvrir une partie ou la totalité des frais associés à la production (correction du texte, traduction, etc.). Le montant maximal couvert est de 500 \$ si la production implique une traduction ; sinon, le montant maximal est de 250 \$.
- La réalisation d'un **stage** dans une autre institution que l'institution d'attache. Seront privilégiés les stages reconnus dans le parcours académique des membres de la communauté étudiante. Les cours obligatoires du programme suivis dans une autre institution sont exclus de ce soutien. Montant maximal : 500 \$ pour un stage de recherche au Québec dans une autre université et avec une autre personne membre régulière du corps professoral de l'équipe ou pour un stage effectué ailleurs au Canada ou à l'international.
- La participation à un **congrès ou à un colloque scientifique pour les membres de la communauté étudiante au 1<sup>er</sup> cycle**. Montant maximal : 250 \$. Il est à noter que ce soutien ne peut avoir lieu qu'une seule fois par parcours.

La personne étudiante s'engage à mentionner le soutien de l'équipe FRQSC Éducation en plein air, selon les usages en vigueur.

NB : une preuve d'inscription à temps plein pour la session pour laquelle la demande est faite (dans un programme de formation de type recherche dans l'institution d'attache de la direction ou la codirection) doit être fournie pour pouvoir se prévaloir de ces soutiens financiers.

## 2.2 Procédure d'attribution

Les candidatures doivent contenir toutes les pièces justificatives nécessaires (factures, preuve de participation ou d'acceptation, etc.). Elles doivent être transmises au secrétariat de l'équipe FRQSC Éducation en plein air ([equipe.epa@usherbrooke.ca](mailto:equipe.epa@usherbrooke.ca)). L'attribution se fera en continu tout au long de l'année, à l'exception des périodes de vacances du secrétariat et du comité d'évaluation. La réponse sera connue au plus tard un mois après le dépôt de la demande. Il est à noter que la demande peut être effectuée avant un événement, mais que le versement du soutien financier arrivera uniquement après la tenue de celui-ci, le cas échéant.

Une personne membre régulière du corps professoral de l'équipe FRQSC Éducation en plein air, à la réception du formulaire et des documents requis, donnera suite à la demande dans le respect du montant disponible.